

## Rapport d'orientations culturelles

### Rayonnement culturel, patrimoine, identité et mémoire

L'identité et le rayonnement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont indissociables des arts et de la culture, qui sont un moteur de son attractivité et de son économie : la culture représente en effet 4% du PIB régional, et la Région renforcera en 2017 son soutien à cette économie de pointe à fort coefficient multiplicateur et à forte valeur ajoutée sur le plan de l'attractivité et de l'image de marque.

La Nouvelle Organisation Territoriale de la République dispose par ailleurs de laisser aux différents niveaux de collectivités la liberté de s'engager dans la culture. La loi précise que l'Etat et les collectivités ont à se mettre d'accord, « conjointement », sur les actions menées en partenariat et celles pilotées sans partage pour concrétiser la responsabilité en matière culturelle.

Enfin, la loi liberté de création, architecture et patrimoine dispose, qu'une fois par an, les Présidents des « Conférences Territoriales d'Action Publique » (CTAP) auront à organiser un débat sur la politique culturelle.

La Région entend donc affirmer son rôle d'ensemblier voire de chef de file dans la mise en œuvre et la coordination de cette compétence culturelle partagée, afin de garantir la consolidation d'une offre culturelle et artistique en phase avec le rayonnement du territoire et l'épanouissement des populations. L'objectif est de favoriser un développement culturel dynamique à même de favoriser une structuration raisonnée de l'offre culturelle par grands bassins de vie. Un mode de contractualisation dédiée aux politiques culturelles avec les métropoles et les départements pourra constituer un outil au service de cette dynamique.

#### **1. Inventorier, restaurer et valoriser le patrimoine**

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est riche d'un patrimoine remarquable par sa qualité et sa diversité, reflet d'une histoire millénaire et bien commun des habitants du territoire – parfois classé patrimoine de l'Humanité. L'ensemble de ces lieux et édifices représente en outre un poids indéniable dans l'économie régionale, tant au niveau de l'emploi que des services, et contribue fortement à l'attractivité de la région, dont il est à rappeler que 80% du tourisme est culturel et patrimonial. Enfin, la valorisation du cadre de vie et sa transmission aux générations futures du patrimoine matériel figure parmi les grands enjeux de l'aménagement durable de notre territoire.

Forte de sa compétence en matière d'Inventaire général du patrimoine, la Région apporte aujourd'hui son expertise et son aide à la restauration des édifices, des objets mobiliers et des paysages, aux investissements dans les musées de France. Elle renforcera en 2017 son soutien aux communes pour la rénovation ou la valorisation de leur patrimoine sur la base du Plan Patrimoine adopté par l'assemblée régionale le 24 juin 2016.

## **2. Valoriser l'identité régionale, les mémoires et les traditions**

L'identité culturelle spécifique de Provence-Alpes-Côte d'Azur se fonde sur un ensemble de traditions, de mémoires collectives et sur une pluralité linguistique remarquable, reflets des divers territoires : le provençal rhodanien, le provençal maritime, le provençal alpin ou le nissart. Cette diversité est une spécificité dans l'espace de la langue d'oc.

Afin de valoriser cet héritage, la mise en œuvre d'un « réseau régional des lieux de conservation des traditions » mobilisant les compétences professionnelles disponibles en région, aura pour vocation de constituer une ressource pour les acteurs du secteur ou d'autres domaines d'activité comme le tourisme, la restauration, le commerce, l'artisanat.

Cet héritage légué par les traditions régionales ne saurait être dissocié de l'héritage mémoriel des événements tragiques de l'histoire contemporaine. En conséquence, l'action de la Région en faveur des traditions et de l'identité régionale se prolongera dans la mise en œuvre d'un soutien actif aux opérateurs qui œuvrent au devoir de mémoire, que cela soit sur le territoire régional ou dans le cadre de la coopération décentralisée.

## **3. Développer les enseignements artistiques et les formations culturelles**

La structuration de l'offre d'enseignement et de formation en matière artistique et culturelle est un enjeu majeur de développement du territoire régional.

La région dispose, dans les domaines des techniques du spectacle, de la restauration du patrimoine, de la musique, du théâtre et de la danse, de plusieurs institutions d'enseignement supérieur.

En outre, onze organismes de formation, à rayonnement régional ou national constituent des pôles d'excellence et dispensent des formations artistiques en continue dans les différents champs des métiers culturels, pour des publics se destinant à une pratique professionnelle de leur art, artistes, techniciens ou enseignants. L'enjeu en 2017 sera de mieux coordonner ces différentes voies de formation entre elles et avec la politique culturelle de la Région dans un triple souci de lisibilité des parcours de formation, d'insertion professionnelle et d'innovation pédagogique et culturelle.

Par ailleurs, à l'initiative de la Région, les 6 écoles d'art du territoire travaillent à l'animation d'un réseau régional, dont l'objectif est de renforcer le rayonnement des écoles sur le territoire national et international. La Région créera en 2017 un fonds d'aide aux actions collaboratives entre ces écoles afin de faciliter l'intégration des futurs artistes dans un marché de l'art désormais mondialisé pour ceux qui poursuivront une carrière d'artiste.

Enfin, la Loi LCAP (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) promulguée le 7 juillet 2016 prévoit la possibilité pour les Régions de participer au financement des troisièmes cycles professionnalisant des conservatoires. Cette prise de compétence doit s'accompagner d'un transfert des crédits dédiés à ce secteur par le Ministère de la culture ; l'année 2017 sera celle de l'organisation de ce transfert et de sa négociation, avec les recettes complémentaires proportionnelles à la clé.

#### **4. Accompagner la production cinématographique, l'édition et les industries culturelles**

Première région française après l'Ile-de-France pour l'accueil des tournages, Provence-Alpes-Côte d'azur est également la deuxième région dans le secteur des industries créatives en matière de médias, contenus et services numériques.

La Région est pleinement engagée dans l'accompagnement de la production cinématographique, secteur économique à part entière : signataire avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC), la DRAC et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes d'une convention triennale qui détermine les modalités et le niveau de soutien de chacun à la production cinématographique, elle dispose des moyens et de la légitimité pour stimuler davantage encore la production régionale, avec les effets induits en matière de retombées et d'image.

La « chaîne du livre », particulièrement dynamique dans notre région, rassemble auteurs, éditeurs, libraires, diffuseurs, distributeurs, bibliothèques, organisateurs de manifestations, résidences, ateliers et actions culturelles de toute nature visant à développer la lecture et le tissu économique des librairies de proximité. En 2017, la Région activera une convention avec le Centre National du Livre (CNL) autorisant des financements pour l'innovation dans les librairies du territoire destinée à soutenir le réseau des librairies indépendantes dans leur adaptation aux enjeux de la diffusion des livres, en particulier dans les territoires faiblement desservis.

Par ailleurs la Région orientera l'intervention régionale vers les projets numériques portés les communes dans la perspective de favoriser la mise en réseau numérique des médiathèques de la région.

#### **5. Soutenir la création, la production artistique et la diffusion des œuvres**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est réputée pour la densité et la diversité de son activité artistique. Elle est génératrice de propositions artistiques très diversifiées, et de retombées économiques locales non négligeables, avec la plus forte concentration de structures de rayonnement national sur un même territoire juste après l'Ile-de-France à l'échelle nationale, juste après la Rhénanie à l'échelle de l'Europe continentale.

Pour répondre avec efficience aux grands enjeux rencontrés dans le domaine du développement du secteur des arts de la scène et du rayonnement des créations artistiques, il est proposé de créer un fonds pour susciter des productions chaque année dans les domaines lyrique, dramatique et chorégraphique, en s'appuyant - notamment - sur un réseau de grandes structures de production en région – et le cas échéant hors région -, avec pour objectif une meilleure qualité des créations, une meilleure diffusion en et hors région, et une plus forte visibilité de la Région au national et à l'international.

## **6. Encourager les structures artistiques et culturelles dont le rayonnement est international**

La culture est un vecteur fondamental pour l'intégration de la région dans les réseaux d'échanges internationaux. L'engagement de la Région dans une politique culturelle soutenant les acteurs culturels actifs à l'échelle européenne et mondiale est donc une absolue nécessité pour promouvoir les grands événements qui rythment les saisons touristiques mais aussi pour encourager l'émergence de nouvelles initiatives. Provence-Alpes-Côte d'Azur jouit d'une réputation mondiale en tant que « Terre de festivals » : le Festival d'Avignon, le Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, les Rencontres internationales de la photographie d'Arles ou le Festival de Cannes sont ainsi devenus des moteurs d'une économie touristique régionale créatrice de richesses et d'emplois. Il est proposé en 2017 d'accroître le soutien régional à ces opérateurs, afin de les inscrire encore davantage dans une logique de filière régionale à même d'optimiser leurs retombées pour le territoire.

En outre, dans la mesure où la circulation des œuvres et des artistes est primordiale pour la vitalité artistique et économique du territoire régional, la Région entend proposer une réponse pertinente en direction des acteurs culturels locaux en demande d'accompagnement dans le cadre du programme européen « Europe Créative », d'autres programmes et des fonds structurels. Le partenariat qui lie désormais la Région et Relais Culture Europe sera amplifié pour accompagner au mieux les acteurs de la Région dans leurs ambitieux projets.

## **7. Contribuer à l'aménagement et au développement culturel des territoires**

L'accès de tous les citoyens à la culture est un principe qui anime l'ensemble de la politique culturelle régionale. Dans ce cadre, les inégalités territoriales doivent être réduites, et la Région doit devenir pilote de l'aménagement culturel de son territoire.

Dans cette perspective, la Région participera à la construction ou la modernisation des équipements culturels de proximité. En renfort de ce soutien aux initiatives locales, les agences culturelles de la Région (la Régie culturelle régionale, l'ARCADE et l'Agence régionale du livre) ont pour vocation d'organiser des opérations qui devront irriguer l'ensemble du territoire régional et de participer à la professionnalisation des acteurs culturels par des actions de formation pour accompagner le développement et la gestion de leurs projets.

Concomitamment, la Région s'efforcera de résorber les inégalités territoriales actuelles en soutenant les initiatives artistiques et culturelles qui naissent dans des territoires éloignés des grands centres urbains. En connectant les projets locaux de proximité, avec les pôles culturels régionaux les plus actifs, la région pourra ainsi disposer d'un réseau d'acteurs plus équilibré sur son territoire et plus apte à concevoir des opérations de qualité artistique conforme aux attentes de la population.

La Région accompagnera notamment les territoires dans la transformation numérique de leur politique culturelle : dans les lieux patrimoniaux pour promouvoir une nouvelle médiation et accompagner les pratiques d'aujourd'hui, dans les bibliothèques pour valoriser les nouvelles attentes des publics, ainsi que dans le secteur de la formation et de l'enseignement avec la création de « MOOC » par les grands établissements partenaires de la Région.